

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 AVRIL 2009

1/ Compte Administratif 2008 du Budget Principal

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2008 du Budget Principal.

2/ Compte Administratif 2008 du Budget Annexe « les Pouretelles »

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2008 du Budget Annexe « les Pouretelles ».

3/ Compte Administratif 2008 du Budget Annexe « Forêts »

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2008 du Budget Annexe « Forêts » .

4/ Compte Administratif 2008 du Budget Annexe « Carrières »

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2008 du Budget Annexe « Carrières ».

5/ Compte Administratif 2008 du Budget Annexe « Plaine-Joux »

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2008 du Budget Annexe « Plaine-Joux ».

6/ Compte Administratif 2008 du Budget Annexe « Base de Loisirs des Iles »

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2008 du Budget Annexe « Base de Loisirs de Iles ».

7/ Compte Administratif 2008 du Budget Annexe « Eau »

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2008 du Budget Annexe « Eau ».

8/ Compte Administratif 2008 du Budget Annexe « Assainissement »

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2008 du Budget Annexe « Assainissement ».

9/ Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2008 - Budget Principal et Budgets Annexes

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2008 tenus par Monsieur Arnaudeau pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2008, par Monsieur Simon pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2008 et par Monsieur Hégi pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008, comptables publics de la Commune de Passy,

- arrête le compte de gestion 2008
 - du Budget Principal,
 - des Budgets Annexes : les Pouretelles, Forêts, Carrières, Passy Plaine-Joux, Base de Loisirs des Iles, Eau, Assainissement.

10/ Compte Administratif 2008 - affectation du résultat du Budget Principal

Décision d'affecter à la section d'Investissement	:	1.663.588,02 €
et de reprendre en Fonctionnement 2009	:	568.811,94 €
		<hr/>
		2.232.399,96 €

11/ Compte Administratif 2008 - affectation du résultat du Budget Annexe « Plaine-Joux »

Décision d'affecter à la section d'Investissement	:	0 €
et de reprendre en Fonctionnement 2009	:	<u>5.247,08 €</u>
		5.247,08 €

12/ Compte Administratif 2008 - affectation du résultat du Budget Annexe « Base de Loisirs »

Décision d'affecter à la section d'Investissement	:	761,78 €
et de reprendre en Fonctionnement 2009	:	<u>80.300,49 €</u>
		81.062,27 €

13/ Compte Administratif 2008 - affectation du résultat du Budget Annexe « Eau »

Décision d'affecter à la section d'Investissement	:	214.186,92 €
et de reprendre en Fonctionnement 2009	:	<u>141.900,03 €</u>
		356.086,95 €

**14/ Compte Administratif 2008 - affectation du résultat du Budget Annexe
« Assainissement »**

Décision d'affecter à la section d'Investissement	:	92.428,26 €
et de reprendre en Fonctionnement 2009	:	108.538,15 €
		<hr/>
		200.966,41 €

**15/ Projet de réhabilitation les Pouretelles - garantie d'emprunt OPAC / PLAI
travaux**

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 3 du 31 janvier 2008.

Approbation du conseil municipal pour accorder sa garantie au titre du remboursement d'un emprunt de préfinancement d'un montant de 167 087 €, que l'OPAC se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**16/ Projet de réhabilitation les Pouretelles - garantie d'emprunt OPAC / PLAI
foncier**

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 4 du 31 janvier 2008.

Approbation du conseil municipal pour accorder sa garantie au titre du remboursement d'un emprunt de préfinancement d'un montant de 17 427 €, que l'OPAC se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

17/ Convention de partenariat Commune / Office du Tourisme - exposition Feraud

La Commune de Passy organise un hommage au sculpteur Albert Feraud du 30 avril au 27 septembre 2009.

A cette occasion, une régie de recette sera mise en place pour l'encaissement des produits liés à cette manifestation.

Les locaux de l'office du Tourisme se trouvant à proximité du lieu de l'exposition, il est donc proposé que le régisseur principal et le régisseur suppléant soient des membres de l'office du tourisme.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « Office du Tourisme ».

18/ Convention de mise à disposition du Centre de Secours de Passy - avenant n° 3

Suite à la construction de la nouvelle caserne (75 allée de l'Aviation- 74190 PASSY), propriété du SDIS 74, les anciens bâtiments abritant le Centre de secours de Passy et l'annexe de Chedde sont restitués à la Commune.

Seule l'annexe du Plateau d'Assy est laissée à la disposition du SDIS 74.

Approbation de l'avenant n° 3 relatif à la convention de mise à disposition du Centre de Secours de Passy, à effet du 1^{er} avril 2009.

19/ Transformations de postes

Approbation du conseil municipal, à compter du 1^{er} mai 2009, pour

La suppression d'un poste « *d'agent technique principal* » créé par délibération n° 2 du 01/04/2004

La suppression de deux postes « *d'animateurs en garderie périscolaire* » à temps non complet, à savoir, 135h mois pour l'un et 58h mois pour l'autre, créés respectivement par délibérations n° 6 du 21/12/2006 et 1 du 30/11/2006,

et

La création d'un emploi d' « *agent d'exploitation de la voirie* » à temps complet, ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques,

La création de deux emplois « *d'animateurs en garderie périscolaire* » l'un à temps complet, l'autre à temps non complet de 126h par mois, ouverts au cadre d'emploi des adjoints d'animation.

20/ Adéquation emplois / cadres d'emplois

Approbation du conseil municipal, à compter du 1^{er} mai 2009, pour

La suppression de trois postes « *d'agent des services techniques* » créés par délibérations n° 8 du 17/01/2002, n° 20 du 29/11/1995, n°2 du 1/04/2004

La suppression de trois postes « *d'agent de maîtrise principal* » créés par délibérations n° 20 du 29/11/1995, n° 37 du 28/01/1998, n°7 du 30/01/2003

La suppression de trois postes « *d'atsem 2^{em} classe* » créés par délibérations n° 18 du 6/10/1978, n° 18 du 30/06/1999, n° 26 du 29/09/1999

et

La création de trois emplois d' « *agent d'exploitation de la voirie* » ouverts au cadre d'emploi des adjoints techniques,

La création de trois emplois « *de chef d'équipe de travaux en régie* » ouverts au cadre d'emploi des agents de maîtrise ou aux grades d'adjoint technique principal 2^{ème} et 1^{ère} classe.

La création de trois emplois d' « *assistants d'éducation* » ouvert au cadre d'emploi des assistants spécialisés des écoles maternelles (atsem)

21/ Principe d'adhésion au contrat "risque statutaire" par l'intermédiaire du CDG 74

En application de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 (art 26), les centres de gestion peuvent souscrire pour le compte des collectivités qui le demandent, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu des textes régissant le statut de ses agents, en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire, accident ou maladie imputables ou non au service.

Le centre de gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques, ce qu'il a mis en place depuis 1991. Son contrat en cours arrive à échéance au 31 décembre 2009.

De ce fait, le Centre de Gestion de Haute Savoie a décidé de procéder à une nouvelle consultation pour proposer aux collectivités un nouveau contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2010.

Approbation de la décision de charger le centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée dans le cadre d'une démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **Agents affiliés à la CNRACL :**

Décès, Accidents de travail, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité/Paternité/Adoption.

- **Agents non affiliés à la CNRACL :**

Accident du Travail, Maladie grave, Maladie ordinaire, Maternité/Paternité/Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules conformément aux différentes hypothèses prévues lors de la consultation.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Effet au 01/01/2010
- Régime du contrat : Capitalisation

22/ Aménagement du règlement intérieur du Centre de Loisirs été "Touchatout" situé à Chedde

En raison de l'évolution du fonctionnement et de la réglementation, le règlement intérieur du Centre de Loisirs Touchatout est complété, des modifications sont apportées.

Approbation du nouveau règlement intérieur, avec effet au 3 juillet 2009.

23/ Aménagement du règlement intérieur du Centre de Loisirs été "Graines de Maline" situé au Plateau d'Assy

En raison de l'évolution du fonctionnement et de la réglementation, le règlement intérieur du Centre de Loisirs d'été « Graine de Malice » est complété, des modifications sont apportées et des articles supplémentaires intégrés.

Approbation du nouveau règlement intérieur, avec effet au 3 juillet 2009.

24/ Règlement de fonctionnement du multi-accueil "les Oursons" au Plateau d'Assy

Le conseil municipal approuve le règlement de fonctionnement du multi-accueil "les Oursons" au Plateau d'Assy.

La délibération annule et remplace la précédente délibération du 30 octobre 2008, afin de prendre en compte l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 14 avril 2009.

25/ Règlement de fonctionnement du multi-accueil "Passy P'tits" à Chedde

Le conseil municipal approuve le règlement de fonctionnement du multi-accueil « Passy P'tits » à Chedde.

La délibération annule et remplace la précédente délibération du 18 décembre 2008, afin de prendre en compte l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 14 avril 2009.

26/ Echange de terrains avec Madame Valot - frais d'acte

Afin de régulariser l'échange de terrains avec Madame Valot, le conseil municipal décide de prendre en charge l'ensemble des frais de notaire.

27/ Bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la Commune de Passy

Le conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions de l'année 2008.

AU CHAPITRE DES ACQUISITIONS :

- **La principale opération** au niveau de l'aménagement du territoire communal est **l'échange** intervenu avec les Consorts PERRIN qui permet à la Commune d'acquérir une parcelle cadastrée ZI 72 de 4182 m² stratégique pour l'implantation de QUECHUA.
- **Une acquisition et deux échanges** ont été réalisés pour les besoins du *Jardin Alpin* (échange avec M. MOGENY d'une part, M. CABANSKI et Melle GAUTHIER d'autre part, acquisition auprès de Mme CARLETTO Louise pour la création d'un premier parking).
- **L'acquisition** auprès des Consorts LAUGIER/SARTORI de 224 m² pour l'aménagement (dévoisement) de la rue des Outards est comptablement l'opération la plus onéreuse pour la Commune : 20.160 €
- **La régularisation d'emprises** faisant parties du domaine public et la vente de délaissés auprès des Consorts PASTERIS ont donné lieu à un acte de vente de 1286 m² pour 1.300 € et un acte de cession pour 64 m².
- Enfin, la Commune a fait **agir le droit de préemption** de la SAFER pour protéger l'environnement dans le secteur sensible des Iles de Passy.

AU CHAPITRE DES CESSIONS :

➤ **Cinq ventes** correspondant à des tènements à vocations industrielles, dont :

- **2 ventes** concernant la revente à BOMA IMMOBILIER et COLAS des terrains issus de l'achat en 2007 par la Commune des parcelles ANGELINO-CATELLA (KASBOHRER).
- **le lot n° 9** du lotissement des Egratz à M. RECH.
- **Au Communal de Chedde**, 1512 m² aux Etablissements MARSURA Luigi.
- **La vente** à la SCI LEUCOS (blanchisserie) de 3798 m², correspondant à la partie remblayée de l'excavateur.
Au total 18350 m² ont été vendus pour 1.096.210,40 €

➤ On retrouve en cessions les terrains échangés lors des opérations figurant en *Acquisitions*, soit :

- **Un terrain** de 2000 m² à la *Contamine du Crey* permettant l'échange avec les Consorts PERRIN.
- **Une surface** de 163 m² située au lieudit *La Grange*, avec M. CABANSKI et Melle GAUTHIER permettant l'inscription d'une servitude de passage pour les terrains amont.

28/ Actualisation de la participation pour non-réalisation d'aires de stationnement (PNRAS)

Par délibération du 29 septembre 1999, la Commune de Passy a instauré la participation pour non réalisation d'aires de stationnement (PNRAS).

Il convient d'en actualiser le montant par référence à l'indice du coût de la construction, lorsqu'il est envisagé d'exiger cette participation dans le cadre d'un permis de construire.

Le conseil municipal approuve l'actualisation, soit 7 368 €

29/ Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de réseaux de télécommunication - opération : parking du foyer du Passy Flore

Le SELEQ 74 envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2009, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération parking du foyer Passy-Flore

Le conseil municipal

- approuve le plan de financement et sa répartition financière :

- o d'un montant global estimé à **35 923,00 €TTC**
- o avec une quote-part communale de **23 010,00 €TTC**
- o et des frais généraux s'élevant à **1 078,00 €TTC**

s'engage à verser au SYNDICAT d'ÉLECTRICITÉ, des ÉNERGIES et d'ÉQUIPEMENT de la HAUTE-SAVOIE (SELEQ 74) **80 %** du montant des **frais généraux** (3 % du montant TTC des travaux et des honoraires divers), soit **862,00 euros** qui feront l'objet d'un règlement **sous forme de fonds propres** lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

s'engage à verser au SYNDICAT d'ÉLECTRICITÉ, des ÉNERGIES et d'ÉQUIPEMENT de la HAUTE-SAVOIE (SELEQ 74) **sous forme de fonds propres la participation hors frais généraux** restant à charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit **18 408,00 euros**. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

30/ Convention entre la Commune de Passy et EDF dans le cadre de l'aménagement de l'accès au SDIS

Dans le cadre de l'aménagement de l'accès au SDIS, la Commune entreprend les travaux d'implantation d'un collecteur d'eaux pluviales. Pour cela, la Commune a sollicité l'autorisation de passer deux canalisations (diamètres 300 mm et 1000 mm) sur les terrains d'EDF.

Le conseil municipal approuve la convention entre la Commune de Passy et EDF, les modalités et les conditions de la mise à disposition des parcelles pour le passage de ces canalisations.

31/ Marché de travaux de revêtement en enrobé et travaux préparatoires sur le réseau routier communal - attribution

Le marché à bon de commande pour les travaux de « Revêtements en enrobés et travaux préparatoires sur le réseau routier communal » du 9 mars 2005 est arrivé à terme le 8 mars 2009.

Afin de réaliser les travaux d'enrobés sur la Commune, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, un nouveau marché à bon de commande a été lancé :

- pour une durée de 12 mois renouvelable de façon expresse 3 fois,
- avec un minimum de 100 000 €HT et un maximum de 600 000 €HT pour 12 mois soit un minimum de 400 000 €HT et un maximum de 2 400 000 €HT pour 48 mois.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 avril 2009 et a déclaré le marché fructueux en l'attribuant à l'entreprise COLAS qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

32/ Construction d'un espace animation (salle d'animation et foyer des jeunes) - approbation de l'avenant n° 2 au marché public de travaux du lot 10-02 sol souple

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n°2 passé avec l'Entreprise Comptoir de revêtement fixant le nouveau montant du marché à 25 535,00 €HT au lieu de 20 100 €H.T.

33/ Construction d'un espace animation (salle d'animation et foyer des jeunes) - approbation de l'avenant n° 1 au marché public de travaux du lot 11 parquet

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 1 passé avec l'Entreprise Chauvin et fils, fixant le nouveau montant du marché à 78 282,60 €HT au lieu de 77 292,60 €HT.

COMMUNICATIONS

Décisions du Maire

- 02/09 Mise à disposition de la salle Jean Pernot**
Groupe folklorique « Lou Folatons », pour des séances de répétition, le mardi de 17 h à 18 h 30
Mise à disposition à titre gracieux
Période du 13 janvier du 14 juillet 2009
- 10/09 Tarifs des prestations fournies à la station de ski de Passy Plaine-Joux - saison d'hiver 2009 / 2010**
Sont fixés les tarifs des remontées mécaniques 2009 /2010 à la station de ski de Passy Plaine-Joux, ainsi que les frais de secours sur pistes, et le transport des blessés vers le centre de soins le plus proche.
- 12/09 Tarifs communaux : camping de l'aire naturelle de Plaine-Joux - aire d'accueil de véhicules camping-car**
Sont fixés les tarifs d'utilisation de l'aire naturelle de Plaine-Joux et de l'aire d'accueil de véhicules camping car.
Période : saison d'été 2009, du 15 juin au 15 septembre 2009 inclus.
- 13/09 Occupation du domaine communal pour l'exploitation d'un mini centre équestre à Plaine-Joux**
Monsieur Cutterand est autorisé à occuper la parcelle 1650 au lieudit « Plan de la Gouille » à Plaine-Joux, pour l'exploitation d'un mini centre de promenades équestres.
Autorisation donnée à titre précaire et révocable : du 1^{er} juillet au 31 août 2009
Montant forfaitaire de la location : 150,00 € H.T.
- 14/09 Occupation du domaine public communal pour l'exploitation d'un port miniature et d'un minigolf à la base de loisirs**
Une autorisation d'occupation du domaine public communal aux abords du lac de Passy, destiné à l'exploitation d'un port miniature et d'un minigolf, est accordée à Madame Guillaume.
Période : du 15 mars au 15 novembre des années 2009, 2010 et 2011.
Montant de la location annuelle : 10% du chiffres d'affaires H.T., avec un minimum de 1.000 Euros
- 15/09 Convention de location de locaux - ancien hangar des pompiers de Chedde**

Mise à disposition d'un hangar, 116 rue Paul Corbin à Chedde, à la SCIC Champs des Cimes destiné au stockage de matériel.

Loyer mensuel : 496,00 € TTC.

Durée de la convention : 6 mars 2009 au 31 décembre 2010.

16/09 Location - gérance du chalet restaurant du Lac Vert - saison d'été 2009

Suite à la commission de consultation et d'ouverture des plis

La location-gérance du chalet restaurant du Lac Vert est attribuée à Monsieur Anceaume.

Période du 1^{er} mai au 31 octobre 2009

Loyer : redevance forfaitaire pour la saison d'été : 7.700 € H.T. / redevance variable pour la saison : 3% du C.A. H.T.

18/09 Assurance - indemnisation du sinistre : portail de l'école de Chedde Jonction

Une déclaration a été adressée à la SMACL en date du 4 mars 2008, concernant un sinistre intervenu sur le pilier du portail de l'école de Chedde Jonction, le 29 février 2008.

L'indemnisation du dommage proposée par la SMACL se monte à 2 140,84 € TTC.

Monsieur le Maire accepte la proposition du montant d'indemnisation.

19/09 Contrat de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des réseaux humides chemins de Cran et des Carbos

Dans le cadre d'une procédure adaptée, un appel public à la concurrence du 23 février 2009 est paru dans le Dauphiné Libéré.

Le Bureau d'Etudes Uguet 74250 Fillinges a été retenu pour exécuter les missions suivantes : AVP, PRO, ACT, DET, AOR.

Montant du contrat de maîtrise d'œuvre : 23 400 € H.T.

20/09 Attribution d'un garage communal, convention d'occupation temporaire

Convention d'occupation temporaire d'un garage collectif situé au Plateau d'Assy attribué à M. Rémi Klein.

Loyer mensuel : 34,30 € pour l'année 2009

21/09 Travaux d'entretien paysager des abords de certains établissements de la Commune de Passy

Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 2 mars 2009 dans le journal « Dauphiné Libéré », pour le marché de services « travaux d'entretien paysager des abords de certains établissements de la Commune de Passy ».

La SCIC SA Champ des Cimes a été retenue pour un montant annuel :

- Minimum de 10.000 € H.T.,

- Maximum de 30.000 € H.T.

Le marché débute à la date de l'accusé de réception de sa notification et prendra fin le 31 décembre 2009.

22/09 Fourniture d'un fourgon neuf (3 places)

Un appel public à la concurrence est paru le 3 mars 2009 dans le BOAMP, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

L'offre du garage H2S Renault de Sallanches a été retenue pour un montant de 18 051,00 H.T.

23/09 Contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement sécurité du chef-lieu

Un appel public à la concurrence du 4 mars 2009 est paru dans le Dauphiné Libéré, dans le cadre d'une procédure adaptée.

Le Bureau d'études SARL Optima à 74190 Passy a été retenu pour exécuter les missions suivantes : AVP, PRO, ACT, DET, AOR.

Montant du contrat de maîtrise d'œuvre : 15 600 € H.T.

24/09 Taxes funéraires 2009

Fixation des taxes funéraires 2009 :

- inhumation ou exhumation : 150 €

- inhumation d'une urne dans une sépulture : 60 €
- dépôt d'urne dans une case de columbarium : 20 €
- scellement d'une urne sur un monument funéraire : 80 €
- dispersion des cendres au Jardin du Souvenir

Date d'effet : 15 avril 2009

26/09 Tarif de l'exposition « hommage au sculpteur Albert Féraud »

Les tarifs concernant l'exposition sont les suivants :

Adultes : 2 € - Enfants (7 à 12 ans) : 1 € - Adultes pass loisirs : 1 €

Enfants (7 à 12 ans pass loisirs) : gratuit - enfants moins de 6 ans : gratuit

Catalogue : 8 € - carte postale : 1 €

Période : du 30 avril au 27 septembre 2009

27/09 Création de régie de recette « hommage au sculpteur Albert Féraud »

Une régie de recette est créée afin de pouvoir encaisser les produits provenant de l'exposition « hommage au sculpteur Albert Féraud ».

L'encaissement de ces recettes se fera par l'intermédiaire de l'Office du Tourisme, situé dans les mêmes locaux, soit au centre culturel du Plateau d'Assy.